



## Déclaration du SNUipp-FSU 80

à la CAPD du 3 juin 2016.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Le SNUipp-FSU se félicite des avancées obtenues lors des discussions autour du protocole PPCR : grilles des salaires revalorisées, nouveau déroulement de carrière, rythme d'avancement modifié, nouvelle évaluation des enseignants. Pour le SNUipp-FSU, si tout n'est pas parfait, il y aura tout de même un mieux pour les salaires et les carrières.

La CAPD de ce jour va examiner les demandes de **temps partiels**. Le SNUipp-FSU réitère comme chaque année sa demande d'accorder toutes les autorisations de travail à temps partiel de façon à ce que nos collègues puissent exercer leur métier dans les conditions de leur choix, leur permettant de concilier vie professionnelle et vie personnelle, avec des carrières toujours plus longues. En effet tous les enseignants doivent pouvoir bénéficier du travail à temps partiel, sur la quotité de leur choix (50, 75 ou 80%) et quel que soit le poste occupé.

Le SNUipp-FSU déplore que des collègues à titre provisoire demandant un temps partiel de droit à 80% pour élever leur enfant ne puissent l'obtenir. Ils vivent cette situation comme une double peine.

Nous vous demandons d'examiner avec la plus grande bienveillance les recours déposés par les collègues. Nous interviendrons pendant la CAPD sur les demandes de recours des collègues.

Nous étudions également aujourd'hui les demandes d'**Ineat/Exeat**. Le SNUipp-FSU 80 demande d'accorder tous les exeats pour les titulaires et les stagiaires.

Nous venons d'apprendre que dans le cadre des accords établis pour l'accueil des élèves dans les piscines amiénoises, l'activité natation sera proposée aux élèves de CP aux CM2, les GS en sont donc exclus. Le SNUipp-FSU vous demande d'intervenir pour que des élèves de maternelle puissent toujours bénéficier de cet apprentissage.

Quand aurons-nous la liste des supports FSR ? Les collègues des écoles aimeraient le savoir dès maintenant pour prévoir la rentrée prochaine.

Quand les écoles auront-elles le volume horaire accordé pour l'accompagnement éducatif ?